



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 51347

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication le sentiment du Gouvernement sur le projet de construction de studios cinématographiques sur la commune de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le projet de construction de studios cinématographiques sur la commune de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). La société EuropaCorp, dirigée par le cinéaste et producteur Luc Besson, est à l'origine de ce projet qui vise l'implantation d'un complexe cinématographique de taille internationale sur le site d'une ancienne centrale EDF. Il s'agit de créer un studio qui comporterait huit plateaux de tournage de cinéma et tous les équipements afférents, dont les références sont le studio de Steven Spielberg aux États-Unis, celui de Babelsberg en Allemagne ou celui de Pinewood en Grande-Bretagne. Dans un premier temps le projet correspond à un investissement de l'ordre de 100 MEUR en 2004-2005. Le Gouvernement a marqué son intérêt pour ce projet dans le cadre du comité interministériel de l'aménagement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 qui lui a décerné le label d'opération d'intérêt national, estimant qu'il était porteur de développements économiques non négligeables pour le nord-francilien. Du point de vue du ministère de l'équipement, concerné par les préalables requis en termes d'aménagement et d'infrastructures de transport, il semble que les questions puissent trouver une réponse. Jean-Jacques Aillagon avait attiré l'attention de M. Gilles de Robien sur ce dossier et les services du ministère de l'équipement suivent ces questions avec la plus grande attention. Du point de vue du ministère de la culture et de la communication, ce projet, qui a pour ambition d'attirer des tournages étrangers, notamment américains, mérite d'être particulièrement encouragé à l'heure où les délocalisations inquiètent les professionnels des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel. Par ailleurs, il s'agit d'être particulièrement attentif à ce que l'implantation de ce grand projet ne se fasse pas au détriment du tissu sensible des industries techniques, en faveur desquelles le Gouvernement a mis en place une série de mesures de soutien et de développement. En effet, un grand nombre d'entreprises de ce secteur, et notamment des plateaux de tournage sont déjà installés dans le nord-francilien, qu'il s'agisse des Studios de France (La Plaine Saint-Denis), de VCF (Saint-Cloud et La Plaine-Saint-Denis) ou de la SFP (Bry-sur-Marne). L'implantation du complexe de studios cinématographiques envisagée par Luc Besson devrait constituer pour ces entreprises un renforcement très significatif pour obtenir la taille critique permettant d'attirer des productions de taille internationale. Enfin, les aides que le ministère de la culture et de la communication pourrait apporter à ce projet le seront naturellement dans le cadre des procédures existantes au CNC.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51347

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9105

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 76